



Préparation aux épreuves E5/E7 du Bac Pro TCVA

(Diplôme de niveau IV du Ministère de l'Agriculture)

 9 mois

 D'octobre à juin

 Formation à distance

OBJECTIFS

Faciliter l'obtention du droit à vendre, élever, présenter des animaux non domestiques et obtenir le Certificat de Capacité Animaux Non Domestiques.

POUR QUI ?

- Salarié en démarche de reconversion professionnelle
- Professionnel du secteur souhaitant se professionnaliser
- Demandeur d'emploi inscrit à Pôle Emploi

COMPÉTENCES

Au terme de la formation, l'apprenant sera capable de :

- Disposer des connaissances scientifiques et technologiques liées à l'animal, son milieu et l'environnement nécessaires à son activité professionnelle
- Mettre en œuvre les techniques commerciales pour optimiser son activité dans le rayon réception, l'entretien, la préparation et la vente d'animaux dans le respect du bien-être animal et de l'environnement
- Acquérir les connaissances de base relatives au cadre réglementaire des établissements de vente en animalerie

PRÉ-REQUIS

Être titulaire d'un diplôme de niveau 4 et pour les candidats ne justifiant pas de diplôme : avoir 3 ans d'expérience dans le secteur d'activité

INSCRIPTION & INFOS :
Annie DEMAY - 05 55 60 95 95
cfppa.magnac-bellac@educagri.fr

CFPPA Les Vaseix – Bellac

Site des Vaseix
Domaine des Vaseix
87430 VERNEUIL-SUR-VIENNE
05 55 48 44 30
cfppa.limoges@educagri.fr

Site de Bellac
7 rue des Rochettes
87300 BELLAC
05 55 60 95 95
cfppa.magnac-bellac@educagri.fr

Programme de la Préparation aux épreuves E5 et E7 du Bac Pro TCVA

La formation est intégralement réalisée à distance. L'envoi de cours a lieu toutes les quinze semaines (sauf période de fermetures de centre) afin de garantir un apprentissage progressif et un suivi constant.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Un accompagnement individualisé

- Accompagnement de chaque stagiaire par un formateur référent
- Un suivi de formation est effectué à la demande par téléphone, mail, visioconférence... par les équipes pédagogiques

Une alternance de phases de formation théorique et de recherches est organisée pour une meilleure assimilation des savoir-faire.

PROFIL DES FORMATEURS

Formateurs techniques spécialisés en animalerie et professionnels de la branche.

CONTENU

MODULE 1	Connaissances scientifiques et technologiques liées à l'animal, son milieu et l'environnement <ul style="list-style-type: none">➤ Acquérir et consolider les savoirs et les savoir-faire biologiques et écologiques nécessaires à la mise en œuvre raisonnée des techniques animalières, dans le respect du bien-être animal et de l'environnement➤ Acquérir et consolider les savoirs et savoir-faire en physique chimie nécessaires à la mise en œuvre des techniques animalières	84 h
MODULE 2	Mettre en œuvre les techniques commerciales pour optimiser son activité dans le rayon <ul style="list-style-type: none">➤ Mettre en œuvre la négociation commerciale➤ Animer le point de vente➤ Maîtriser le merchandising	60 h
MODULE 3	Organiser, réaliser et contrôler les principales opérations techniques nécessaires à la réception, l'entretien, la préparation et la vente des animaux dans le respect du bien-être animal et de l'environnement <ul style="list-style-type: none">➤ Approfondir les connaissances relatives aux espèces animales et végétales commercialisées➤ Prendre en charge les opérations d'approvisionnement, de réception, d'entretien et de suivi de rayon➤ Approfondir les connaissances sur les équipements, matériels, produits, accessoires et leur utilisation	210 h
MODULE 4	Acquérir les connaissances de base relatives au cadre réglementaire des établissements de vente en animalerie <ul style="list-style-type: none">➤ Approfondir les connaissances relatives aux espèces animales et végétales commercialisées➤ Prendre en charge les opérations d'approvisionnement, de réception, d'entretien et de suivi du rayon➤ Approfondir les connaissances sur les équipements, matériels, produits, accessoires et leur utilisation	28 h
TOTAL PARCOURS COMPLET		382 h

TARIFS

3056 €. Possibilité de financement via des fonds de formation selon votre statut : nous consulter pour plus de renseignements et la mise en place d'un dossier de financement.

VALIDATION

Les validations sont réalisées sous forme d'épreuves écrites, orales et pratiques organisées par le Ministère de l'Agriculture.